Tarification progressive de l'eau

Comme vous le savez et au vu du changement climatique, l’eau est devenue une ressource stratégique à préserver, un enjeu majeur pour notre société. Notre Communauté de communes a historiquement fait le choix d’une gestion publique de l’eau. Cette gouvernance, plus transparente, nous assure une meilleure maîtrise de nos coûts et nous a permis, alors que le prix de l’eau au niveau national augmentait de 10,7% en moyenne, de maintenir un prix de l’eau stable depuis 2016.

Le risque de manque d'eau et l'inflation nous ont contraints à adopter une nouvelle tarification progressive de l'eau afin :

- d'amener l'ensemble des acteurs à réduire leurs consommations d'eau ;
- de maintenir un fonctionnement optimal de nos équipements ;
- de poursuivre nos investissements pour renouveler notre réseau.

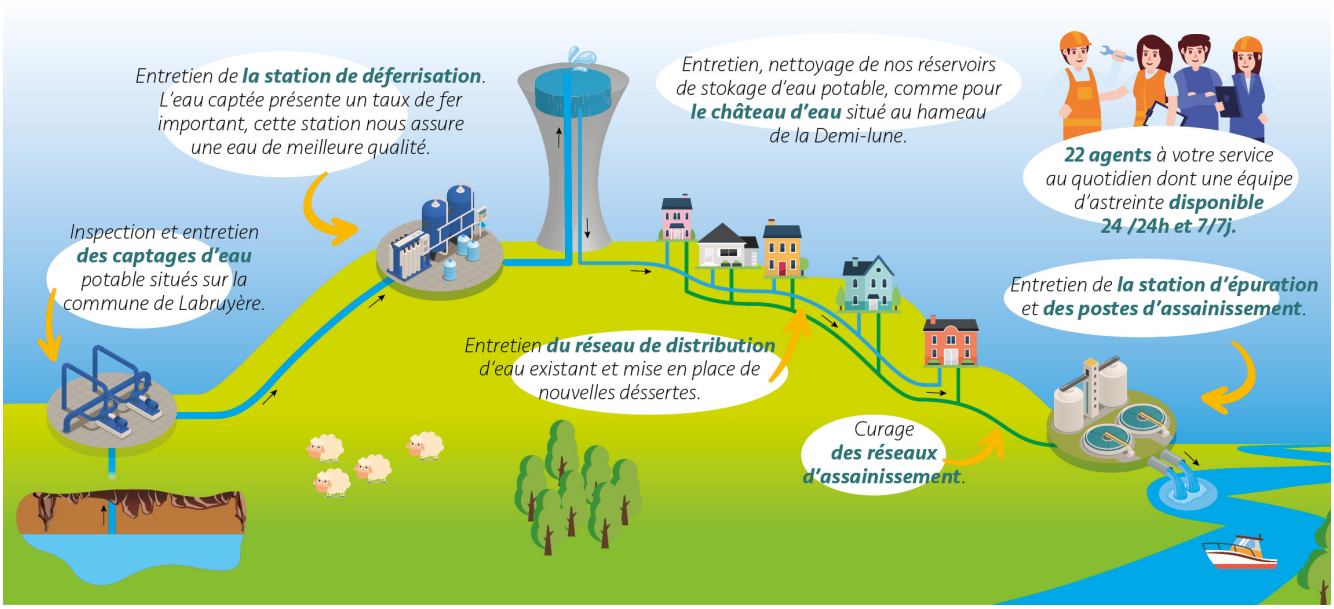
Concrètement, les premiers mètres cubes seront facturés à un tarif proche du prix coûtant, puis au-delà de 140 m3, le prix du mètre cube sera plus élevé. Pour autant, le tarif de l’abonnement reste inchangé. Ainsi des gestes simples au quotidien permettront de réduire d’au moins 10 % nos consommations et de compenser cette augmentation du tarif de l’eau. À titre d’exemple, une personne seule qui consomme annuellement 45 m3 en moyenne, peut réduire sa consommation de 4m^3 si elle diminue d’une minute sa douche quotidienne. **Particuliers, entreprises, agriculteurs, commerçants, administrations, nous sommes tous concernés.**

Calculez maintenant votre consommation d'eau !

Votre facture d’eau paie votre service de l’eau et de l’assainissement

Notre Communauté de communes a un taux de renouvellement d’entretien et d’amélioration du réseau d’eau supérieur à la moyenne nationale. Par une gestion en régie, nous nous engageons à poursuivre l’amélioration de notre rendement : plus il est élevé, moins les pertes par fuites sont importantes. Chaque année, en moyenne 5,2 millions d’euros (HT) sont nécessaires à la gestion de ces services,

incluant les moyens humains et matériels, ainsi que la mise aux normes et l’entretien de nos équipements :



En chiffres

Quelques chiffres depuis la dernière augmentation en 2016.

10 kilomètres de réseau d’assainissement renouvelés et/ou créés.

14 poteaux d’incendie installés.

16 kilomètres de réseau d’eau potable renouvelés et/ou créés.

68 poteaux d’incendie renouvelés.

686 interventions effectuées par notre service d’astreinte.

949 fuites réparées sur le domaine public.

1341 reprises de branchement d’eau potable.

4906 interventions chez les usagers (ouvertures, fermetures, maintenance, relèves, réparations de fuite sur branchements, …)

9156 compteurs changés lors du déploiement de la télérelève.

9 900 foyers, commerces, entreprises alimentées quotidiennement en eau potable et desservis en assainissement !

6000 alertes pour surconsommation d’eau sur des installations privatives.

Nouvelle tarification progressive

		Tarifs abonnement	Tarifs assainissement	Tarifs eau
Depuis 2016	Sans limite de consommation	Eau potable* 23,18 € HT/an Assainissement 10,93 € HT/an	2,045 € HT/m^3	2,35 € HT/m^3
Au 1er janvier 2024	De 1 m^3 à 140 m^3	Eau potable* 23,18 € HT/an Assainissement 10,93 € HT/an	2,22 € HT/m^3	2,55 € HT/m^3
	Au-delà de 140 m^3	*pour un compteur de diamètre 15	2,62 € HT/m^3	3,00 € HT/m^3

Dès maintenant, réduisez vôtre consommation d'eau !

Pourquoi cette augmentation ?

Nous pourrions connaître des manques d’eau si nous ne réduisons pas nos consommations. Nos nappes phréatiques, malgré les pluies, mettent de plus en plus de temps à se recharger. Ces tarifs ont donc été fixés (travaillés en amont par nos élus et techniciens avec l’aide d’un cabinet d’études) afin de vous inciter à consommer moins d’eau pour préserver la ressource.

Comment a été calculé le seuil des 140 m3 ?

Un diagnostic a été réalisé à partir de nos données de facturation par un organisme spécialisé. Ce volume représente la consommation maximale recommandée pour un ménage de 6 personnes **économe (mise en place d'économiseurs d'eau, surveillance des fuites, récupérateur d'eaux de pluie, ...).**

Est-ce que cela va augmenter tout le temps ?

La dernière augmentation date de 2016. Les prochaines augmentations seront décidées par nos élus, elles devraient suivre l'inflation.

Quels sont les tarifs de l'eau ?

Tranche 1 de 1 à 140 m3 : 5,66 € TTC /m³ (sans l'abonnement ni les frais de gestion)

Tranche 2 à partir de 141m³ : 6,57 € TTC /m³ (sans l'abonnement ni les frais de gestion)

A noter que l'augmentation se fera dès le 1m³.

Les frais d'abonnement ne changent pas, soit 36,48€ TTC /an (3,04€ TTC / mois)

Avec cette augmentation, comment allons-nous faire ?

Notre collectivité a mis en place à votre disposition des mousseurs / économiseurs d'eau ce qui vous permet d'économiser entre 30 et 50% en moins. (Nous les avons testés)

Vous pouvez faire la demande sur le site de la vallée dorée en remplissant un formulaire, nous avons juste besoin d'un justificatif de domicile (nous avons les factures d'eau en guise de pièce justificative), dès que votre demande sera traitée, vous aurez la possibilité de venir le récupérer dans nos locaux.

Nous vous avons également dressé une liste d'écogestes à appliquer (voir la quatrième page du 4 pages distribué en boites aux lettres) – Si vous mettez en place ces écogestes, vous réduirez votre consommation et compenserez l'augmentation.

Ce sont toujours les mêmes qui payent ?

Non, les administrations, les professionnels, les agriculteurs sont également concernés.

Ma commune est-elle la seule concernée ?

Non, toutes les communes de la communauté de communes sont concernées par cette augmentation.

Peut-on augmenter mon échéancier annuel ?

L'augmentation est prise en compte dans le calcul des échéanciers estimatifs de 2024.

À quoi va servir cette augmentation ?

Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont des budgets à part. Les sommes payées servent à payer le service de l'eau : l'entretien des équipements (forages, station de déferrisation, château d'eau, compteurs d'eau, canalisations …), le renouvellement des canalisations, le salaire des équipes, l'astreinte, les travaux dans vos communes.

Quand seront envoyées les factures ?

Tout dépend si vous êtes mensualisé ou pas. Si vous ne l'êtes pas : une facture vous sera envoyée par la trésorerie fin décembre / début janvier, et une autre

vous sera envoyé début juillet. Si vous l'êtes, vous recevrez en début d'année votre échéancier et une facture de solde fin décembre / début janvier.

Pourquoi l'eau a un goût de chlore ?

L'eau, répond aux normes de chloration exigée par l'Agence Régionale de la Santé, il ne faut pas la boire tout de suite si vous trouvez qu'il y a un goût. Laissez-la reposer une demi-heure (minimum) dans une carafe par exemple avant de la boire. Le goût du chlore s'évapore.

Cette tarification tient-elle compte du nombre de personnes composant le foyer ?

Non. La tarification progressive ne tient pas compte du nombre de personnes au foyer. Le principal objectif de cette nouvelle tarification est écologique.

Pour travailler sur des mesures sociales (ce qui n'est pas aujourd'hui dans le champ des compétences intercommunales), il nous faudrait avoir accès aux données des allocataires de la CAF afin de moduler nos tarifs en fonction de la composition des familles.

Un chèque eau pourrait être une autre piste de réflexion.

Nous sommes une famille de 5 enfants, avec l'augmentation, nous sommes en grandes difficultés. Y'a t'il des aides possibles ?

Aucune aide financière directe n'est mise en place par la collectivité mais nous pouvons organiser un rendez-vous avec nos animatrices France services, elles étudieront votre dossier et vous accompagneront pour trouver des solutions après étude de votre consommation et des écogestes déjà mis en place au sein de votre foyer.

Que fait la communauté de communes pour réduire les fuites sur le domaine public ?

Notre rendement s’améliore car nous renouvelons et modernisons nos réseaux. Ce sont de gros investissements. Nos installations sont sous surveillance constante. Nos équipes interviennent dès que des fuites sont signalées sur le domaine public et nous alertons les habitants quand nous constatons que leur consommation est anormale.